

PMGMR

**RAPPORT DESSAU-SOPRIN
PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
VERSION FINALE**

17 OCTOBRE 2003

**VERS UNE GESTION RESPONSABLE
DE NOTRE ENVIRONNEMENT**

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Communauté métropolitaine
de Montréal



Communauté métropolitaine
de Montréal

**RAPPORT DESSAU-SOPRIN
PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
VERSION FINALE**

17 octobre 2003

Rapport réalisé sous la direction
de la Communauté métropolitaine de Montréal

**Ce document a été produit avec la collaboration
des firmes et personnes suivantes :**

Solinov inc.

Françoise Forcier, ing., agr., M. Ing.
Benoit Beaudoin, agr., M.Sc. Env.

Étude Économique Conseil (EEC Canada)

Alain Chevalier, ing., M. Env.

Groupe CJB inc.

Pierre Guillot-Hurtubise, conseiller principal

L'Observateur

Jacques Pelletier, M.Sc. Statistiques

Avant-propos

En regard des résultats mitigés de la Politique de 1989 qui visait notamment à réduire de 50% la quantités des résidus envoyés à l'élimination à l'an 2000, le gouvernement du Québec a entamé en 1996 une grande consultation publique sur la gestion des matières résiduelles. De cette consultation est issu le rapport du BAPE intitulé *Déchets d'hier, ressources de demain* dont s'appuie le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* publié par le ministre de l'Environnement en 1998.

Les modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), adoptées le 15 décembre 1999, visent à étendre les pouvoirs du ministre de l'Environnement pour mettre en œuvre ce plan d'action. Depuis le 30 septembre 2000, il constitue la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (dénommée ci-après Politique). Cette nouvelle politique a pour objet d'établir de nouvelles règles destinées à régir le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec et a pour buts, d'une part, d'atteindre un taux de récupération de 65 % des matières récupérables et, d'autre part, une protection accrue de l'environnement par une gestion sécuritaire des installations d'élimination.

La Politique crée l'obligation aux municipalités régionales¹ dont la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de se doter de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour le 1^{er} janvier 2004. En contrepartie, la Politique prévoit que les municipalités locales devront se conformer au plan de gestion régional sans possibilité de retrait et que le gouvernement sera tenu de respecter les dispositions des plans de gestion lorsqu'il autorisera des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles. Les plans de gestion seront mis à jour tous les cinq ans et pourront être modifiés en tout temps.

Eu égard à cette nouvelle obligation, la CMM a entamé la démarche d'élaboration de son plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) en février 2002. Cette démarche est composée des quatre étapes suivantes :

- Étape I : Collecte de données relatives aux matières résiduelles;
- Étape II : Élaboration du plan de gestion 2008-2018;
- Étape III : Consultations publiques;
- Étape IV : Adoption et mise en œuvre du plan de gestion.

Pour ce faire, la CMM a octroyé en mars 2002 un mandat au cabinet d'expertise environnementale, Chamard & Associés inc. qui s'est assuré la collaboration du Groupe Séguin, Experts-Conseil pour la réalisation de la première étape dont l'objectif était d'obtenir, de colliger et de mettre à jour les données de base des inventaires qui serviraient aux étapes subséquentes. La fin de cette première étape a été marquée par le dépôt d'un rapport final le 30 août 2002.

En juin 2002, pour la réalisation des étapes II, III et IV, un autre mandat a été octroyé à la firme de génie conseil, Dessau-Soprin inc. qui s'est adjoint les services de cinq firmes spécialisées et reconnues dans leurs champs de compétences respectifs. Il s'agit de la firme de communication Groupe CJB, de la firme SOLINOV inc., de la firme Étude Économique Conseil (ECC Canada), de la firme L'Observateur et du Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils (filiale de Dessau-Soprin). Le dépôt du projet de PMGMR pour consultation publique marque la fin de la seconde étape de la démarche de la CMM.

Le projet de PMGMR de la CMM porte sur l'ensemble des matières résiduelles (principalement les matières résiduelles issues du secteur résidentiel) gérées par les autorités municipales de son territoire en plus de la Ville de Saint-Placide qui a souhaité y être incluse. Ainsi, il exclut les matières résiduelles produites et gérées par les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que celles du secteur de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD). De plus, les matières résiduelles

¹ L'expression municipalité régionale comprend une communauté métropolitaine, une communauté urbaine ou une municipalité régionale de comté qui a la responsabilité d'établir un plan de gestion des matières résiduelles de son territoire.

excluent par définition les matières dangereuses autres que domestiques, les déchets biomédicaux, les matières gazeuses, les résidus miniers, les sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement.

Le projet de PMGMR de la CMM inclut également un plan de gestion pour les boues résiduaire bien que ces dernières ne soient pas traditionnellement gérées par le secteur municipal avec les matières résiduelles proprement dites.

LISTE DES CHAPITRES

- Chapitre 1** Introduction
- Chapitre 2** État de la situation (2001)
- Chapitre 3** Enquête et sondage auprès de la population
- Chapitre 4** Estimation des quantités anticipées
- Chapitre 5** Orientations de la CMM
- Chapitre 6** Mesures disponibles pour atteindre les objectifs
- Chapitre 7** Expériences de grandes villes nord-américaines
- Chapitre 8** Mesures proposées
- Chapitre 9** Quantités et taux de récupération anticipés
- Chapitre 10** Infrastructures requises
- Chapitre 11** Mesures de gestion des boues résiduaires
- Chapitre 12** Identification et description des enjeux environnementaux
- Chapitre 13** Estimation des coûts et analyses de sensibilité
- Chapitre 14** Financement du PMGMR
- Chapitre 15** Mise en œuvre du PMGMR

LEXIQUE

Andain (4)	Empilement de matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.
Bac	Bac de récupération autorisé servant à déposer les matières recyclables pour la collecte sélective.
Biogaz (2)	Tous les gaz produits par les matières résiduelles mises en décharge.
Boues municipales (2)	Boues ou tous autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.
Centre de tri (3)	Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.
Collecte sélective (1)	Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.
Compostage (12)	Procédé contrôle d'oxydation biologique qui implique un substrat organique hétérogène à l'état solide; évolue en passant par une phase thermophile (> 45° C et une libération temporaire de phytotoxines; mène à une production de bioxyde de carbone, d'eau, de minéraux et de matière organique stabilisée (compost).
Consigne (1)	Somme d'argent perçu à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération, après consommation.
Débris de construction et démolition	Sous-catégorie des matériaux secs.
Déchet ultime (1)	Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.
Déchetterie (7)	Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. La déchetterie est aussi connue sous le nom de parcs à conteneurs, de recyclerie ou d'Éco-centre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.
Dépôt de matériaux secs (3)	Lieu de dépôt définitif pour les matériaux secs et les matériaux d'excavation.

Dépôt en tranchées (4)	Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.
Développement durable (8)	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.
Digestion anaérobie	Procédé contrôlé de décomposition biologique de la matière organique à l'état solide ou liquide, qui contrairement au compostage, se déroule en absence d'oxygène; la décomposition évolue par une phase mésophile (35 à 40°C) ou thermophile (>45 °C) et résulte en trois produits à valoriser : un biogaz composé de méthane et de bioxyde de carbone, un substrat solide appelé digestat, et un liquide riche en éléments fertilisants.
Élimination (6)	Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrant (7)	Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
Entreprise sociale (11)	d'économie Domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants : <ul style="list-style-type: none"> • l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier; • elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État; • elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs; • elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus; • elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.
ICI (4)	Secteurs industriel, commercial et institutionnel.
Incinération (4)	Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en cendres et en gaz.

Lieu d'enfouissement sanitaire (4)	Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.
Lixiviat (eaux de lixiviation) (2)	Tout liquide filtrant des matières résiduelles mises en décharge et s'écoulant d'une décharge ou contenu dans celle-ci.
Matières putrescibles	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : résidus organiques ou matière organiques.
Matières recyclables	Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production.
Matière résiduelle (6)	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.
Matériaux secs (5)	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.
Matière secondaire (1)	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
Mise en valeur (1)	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Objectifs gouvernementaux	Objectifs de mise en valeur des matières résiduelles pouvant être mises en valeur selon <i>la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i>
Ordures ménagères	Matières résiduelles destinées à l'élimination et produites par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel
Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique à ses membres ni de leur distribuer les profits engendrés par certaines de ses activités.
Centre de transfert (2)	Toute installation où les matières résiduelles sont déchargées afin de permettre leur préparation à un transport ultérieur en vue d'une élimination dans un endroit différent.
Potentiel récupérable	Pourcentage de matières résiduelles potentiellement récupérables pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de cette matière.
Putrescible (4)	Qui se décompose sous l'action des bactéries.

Récupération (5)	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.
Recyclage (1)	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.
Réduction à la source (1)	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi (1)	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
Résidu	Synonyme de matière résiduelle.
Résidu de table	Résidus provenant de la préparation et de la consommation domestique des aliments tels : restes de table, sachet de thé, marc de café, pelures de fruits et légumes, etc. Aussi appelés résidus alimentaires.
Résidu domestique dangereux	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.
Résidu vert (12)	Matières végétales provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes, comprenant les herbes, feuilles, plantes, résidus de taille, gazon coupé. Aussi appelés résidus de jardin et herbes et feuilles.
Ressourcerie (10)	Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Le terme Ressourcerie est protégé par copyright. Les organismes désirant porter le nom de Ressourcerie doivent être accrédités par le Réseau des Ressourcerie du Québec.
Taux de détournement	Correspond au rapport entre la quantité de matières récupérées ou valorisées et la quantité de matières résiduelles produites.
Taux de récupération anticipé	Correspond au rapport entre la quantité estimée de matières résiduelles récupérées, anticipée pour une année donnée , pour des fins de mise en valeur et la quantité de matières résiduelles potentiellement récupérables.

Taux de récupération	Correspond au rapport entre la quantité de matières résiduelles valorisées pour des fins de mise en valeur et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur.
Traitement (1)	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.
Textiles (13)	Il existe deux grandes familles de textiles, les fibres naturelles et les fibres synthétiques. Les fibres naturelles, comme la laine et le coton, sont de moins en moins utilisées par les fabricants de vêtements. Les fibres composées de produits dérivés du pétrole, comme le Lycra, le polyester, le polar et le nylon, occupent la plus importante part du marché.
Tri à la source (1)	Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire. Aussi appelé séparation à la source.
Unités d'occupation	Toute maison unifamiliale permanente ou saisonnière, chacun des logements multiples, chacun des logements d'une garçonnière, des logements ou appartements d'une conciergerie ainsi que chaque place et bureau d'affaires et chaque commerce, chaque place et bureau d'affaires d'un édifice public, chaque industrie, chaque institution et chaque édifice municipal, chaque commerce d'un centre d'achat.
Valorisation (6)	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Sources des définitions :

- (1) Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 1998.
- (2) Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, MENV, 2000.
- (3) Gestion des matières résiduelles au Québec, Bilan 1998, RECYC-QUÉBEC, 1999.
- (4) Service de la gestion des matières résiduelles : définition administrative interne, MENV, 2001.
- (5) Règlement sur les déchets solides, Éditeur officiel du Québec, 2000.
- (6) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, Éditeur officiel du Québec, 1999.
- (7) Caractérisation des matières résiduelles au Québec, consortium Chamard-CRIQ-Roche, 2000.
- (8) Orientations du ministère de l'environnement 2000-2001, MENV 2000.
- (9) Glossaire de météorologie et de climatologie, Presses de l'Université Laval, 1974.
- (10) Les pages vertes – Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs, RECYC-QUÉBEC, 2000.
- (11) Site Web du Chantier de l'économie sociale.
- (12) Solinov et al., « A la portée de tous, le compostage! », Tournée d'informations à l'intention des gestionnaires municipaux, avril 2001.
- (13) Fiches de renseignements sur les matières de Recyc-Québec disponibles sur le site Internet de Recyc-Québec : Fiches de renseignements sur les textiles.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3 RV-E	Réduction à la source – réemploi – recyclage – valorisation – élimination
CCME	Conseil Canadien des ministres de l'environnement
CM	Communauté métropolitaine
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation et démolition
DMS	Dépôt de matériaux secs
EPA	Environmental Protection Agency
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MEF	Ministère de l'environnement et de la faune
MENV	Ministère de l'environnement
MR	Municipalité régionale
MRC	Municipalité régionale de comté
RDD	Résidus domestiques dangereux
u.o.	Unité d'occupation

CHAPITRE 1

Introduction

Table des matières

	Page
1 INTRODUCTION.....	1-1
1.1 Mandat de Dessau-Soprin et de ses collaborateurs.....	1-1
1.2 Démarche générale	1-2
1.3 Contenu du document.....	1-4

1 INTRODUCTION

Le présent document constitue le rapport final du mandat d'élaboration du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) souhaite utiliser à titre de référence à son plan de gestion qui sera soumis en consultation publique. Il représente le résultat de la seconde étape de la démarche de planification que la CMM a entamée dès février 2002. La publication du PMGMR de la CMM lancera la troisième étape ou l'étape des consultations publiques. Ces consultations généreront ou non des commentaires et des modifications afin de bonifier le contenu du PMGMR et de procéder à la dernière étape d'élaboration, soit son adoption par le Conseil de la CMM et l'approbation du ministre de l'Environnement.

1.1 MANDAT DE DESSAU-SOPRIN ET DE SES COLLABORATEURS

Le groupe-conseil Dessau-Soprin et ses collaborateurs¹ ont reçu le mandat d'accompagner la CMM dans une réflexion globale sur la gestion des matières résiduelles du territoire afin de fournir aux autorités et à la population un plan de gestion conforme aux orientations locales ainsi qu'à celles du gouvernement du Québec en matière de récupération des matières résiduelles et de protection de l'environnement.

Le mandat consistait à réaliser les Étapes II, III et IV de l'élaboration du PMGMR telles que définies par la CMM. À partir d'une part, des données compilées à l'Étape I : Collecte de données relatives aux matières résiduelles et d'autre part, de leur connaissance du territoire et du sujet, Dessau-Soprin et ses collaborateurs devaient réaliser les activités suivantes :

Étape II : Élaboration du projet de PMGMR :

❖ État de la situation de la gestion des matières résiduelles

- La collecte des données relatives à la gestion municipale des matières résiduelles;
- Le diagnostic de la problématique actuelle dans la gestion des matières résiduelles et des boues résiduaires sur le territoire de la CMM, par l'interprétation des données recueillies durant l'Étape I et auprès des autorités locales de gestion municipale des matières résiduelles, et visant à définir plus complètement les enjeux, les risques et les opportunités à prendre en compte dans l'élaboration du PMGMR;
- La rédaction d'un sommaire de l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM;
- L'obtention par enquête puis l'analyse des perceptions de la population relativement à la présence d'infrastructures de gestion des matières résiduelles dont notamment un lieu d'enfouissement sanitaire, un centre de compostage, un centre de transfert, un centre de tri et un éco-centre;
- L'obtention par sondage puis l'analyse des préoccupations de la population en général du territoire de la CMM au sujet de la problématique de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

¹ Solinov inc., Groupe CJB, Étude Économique Conseil (EEC Canada) et L'Observateur

❖ Scénario de gestion des matières résiduelles

- L'élaboration d'un scénario de gestion des matières résiduelles, ayant comme résultats prévisibles le respect des taux de récupération spécifiés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (Politique);
- La description des mesures possibles et des mesures proposées de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs de la Politique en respect des orientations de la CMM;
- La description des infrastructures nécessaires de traitement ou d'élimination des matières résiduelles;
- L'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre;
- L'estimation des coûts (frais d'investissement annualisés et frais d'opération);
- L'identification de diverses sources possibles de revenus (taxation, tarification, etc.);
- La rédaction d'un document sommaire sur les orientations, les mesures de gestion et les coûts;
- L'élaboration du plan de gestion des boues résiduaires;
- La rédaction d'un rapport complet sur le scénario de gestion comprenant une description des orientations, des objectifs, des mesures de gestion, des coûts, du mode de financement, des enjeux environnementaux et de la gestion proposée des boues résiduaires (le présent document).

Étape III : Consultations publiques sur le projet de PMGMR :

❖ Appui technique nécessaire à la CMM en vue de la tenue des consultations publiques

- Préparer les documents nécessaires aux consultations;
- Préparer la logistique des consultations;
- Fournir un appui technique à la CMM quant à la présentation du projet de PMGMR;
- Analyser les mémoires qui pourraient être déposés lors des consultations;
- Rédiger le Rapport sur les consultations publiques.

Étape IV : Élaboration du PMGMR final

❖ Rédaction du PMGMR final

- La mise à jour du projet de PMGMR à la suite du rapport des consultations publiques, le cas échéant;
- La rédaction technique de la réglementation qui sera nécessaire à la CMM pour la mise en œuvre du PMGMR.

1.2 DÉMARCHE GÉNÉRALE

S'inspirant des exigences de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (LQE) quant au contenu minimal des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), le groupe-conseil Dessau-Soprin et ses collaborateurs ont utilisé l'approche générale décrite ci-après afin d'atteindre l'objectif principal de ce projet qui est de doter la CMM d'un PMGMR compatible à la Politique et conforme à sa réalité métropolitaine. La description qui suit porte uniquement sur les travaux liés à l'élaboration du scénario de gestion des matières résiduelles incluant les boues résiduaires.

D'abord et avant tout, avant d'obtenir les données et les résultats de l'étape I², afin de mieux comprendre et apprécier l'opinion publique quant à la gestion des matières résiduelles, il a été convenu de sonder

² CHAMARD ET ASSOCIÉS. 2002. Plan de gestion des matières résiduelles : caractérisation et bilan des matières résiduelles. Rapport final. Réalisé par Chamard et Associés en collaboration avec le Groupe Séguin. Présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal le 30 août 2002. 130 pages plus annexes.

l'opinion des citoyens qui vivent à proximité de certains équipements de traitement. Ce qui a été fait par la firme L'Observateur au cours de l'été 2002 auprès des citoyens riverains du lieu d'enfouissement sanitaire de BFI Usine de triage Lachenaie Itée à Lachenaie, du centre de compostage de Ville de Laval, du centre de transfert d'Intersan à Longueuil, du centre de tri de Rebutts Solides Canadiens (Groupe TIRU) à Châteauguay et de l'Éco-centre Côte-des-Neiges de la Ville de Montréal.

Une première présentation publique à la Commission de l'environnement de la CMM a ensuite eu lieu à la fin du mois d'août 2002. Cette présentation avait pour but d'expliquer la démarche d'élaboration du PMGMR entreprise par la CMM et d'en faire connaître les enjeux. La démarche a été présentée et expliquée à un bon nombre d'intervenants du milieu dont les groupes environnementaux, le comité technique de la CMM et le Centre patronal de l'environnement du Québec.

Par la suite, avant de procéder à l'élaboration proprement dite du scénario de gestion, à la lumière des données et du rapport de l'étape I, Dessau-Soprin en collaboration avec Solinov ont procédé à l'élaboration de questionnaires personnalisés pour les organisations municipales du territoire. Ces questionnaires ont été transmis à ces dernières afin qu'elles valident l'information colligée lors de l'étape I et qu'elles complètent l'information manquante.

Pour ce qui est des boues municipales, un questionnaire sur les installations septiques, élaboré par Solinov, a aussi été transmis. Deux autres questionnaires ont servi de guide d'entrevues téléphoniques et au besoin ont été transmis aux répondants des stations d'épuration des eaux usées municipales.

Cet exercice a permis d'obtenir énormément de documents et d'informations qui ont dû par la suite être lus, analysés, validés et compilés afin de pouvoir en tirer le maximum de substances et de pouvoir produire un portrait et en faire une bonne analyse pour les travaux subséquents.

Dès janvier 2003, les résultats de ces travaux ont mené à la publication d'un premier rapport soit le «Sommaire de l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal». Ce rapport a fait l'objet de trois présentations aux organisations municipales du territoire dont une sur la rive sud, une à Laval et une à Montréal. Il a également été présenté au public lors de la séance publique de la Commission de l'environnement de la CMM de janvier 2003. Les organisations municipales du territoire ont été appelées à le commenter ce qui a permis de compléter et de bonifier son contenu.

Afin de mieux connaître les préoccupations de la population concernant la gestion des matières résiduelles, un sondage téléphonique auprès de la population en général du territoire de la CMM a été réalisé à la fin de l'année 2002 et en janvier 2003. Ce sondage téléphonique a été effectué par L'Observateur et a été mené auprès de 1 500 citoyens adultes représentatifs de la CMM et habitants les différents secteurs géographiques de la CMM.

À la lumière des constats de l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et des résultats préliminaires du sondage, un document de réflexion portant sur les grandes orientations potentielles et les principes directeurs du PMGMR a été élaboré avec une analyse de leurs avantages et inconvénients. Ce document a ainsi permis à la CMM de faire des choix éclairés sur les orientations à retenir pour le PMGMR.

C'est en considération des orientations retenues par la CMM, des objectifs gouvernementaux, de l'état de la situation et selon les expériences vécues par certaines municipalités que des mesures de gestion des matières résiduelles ont été identifiées.

Parallèlement, une étude menée par Étude Économique Conseil (EEC Canada) et portant sur les différentes méthodes de financement de la mise en œuvre du PMGMR à la portée de la CMM et des autorités locales a été réalisée.

Les mesures de gestion des matières résiduelle ont fait l'objet d'une présentation et d'une période de discussion, à trois occasions en février 2003, auprès des organisations municipales du territoire. Les commentaires de ces dernières ont permis de bonifier et de compléter de travail de définition des mesures au cours du mois de mars 2003 afin qu'un document préliminaire portant sur les orientations de la CMM, les mesures proposées et les coûts s'y affèrent intitulé «Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles - Orientations, mesures de gestion et coûts – Sommaire» puisse être rédigé et remis à la CMM en avril 2003. Ce document a ensuite été transmis aux organisations municipales du territoire afin qu'elles puissent demander des questions d'éclaircissement et le commenter le cas échéant.

Eu égard aux commentaires et questions des organisations municipales, des rencontres de travail ont eu lieu avec la Commission de l'environnement de la CMM les 6 et 13 mai 2003. Ces rencontres ont servi à finaliser l'identification des mesures retenues ainsi que l'échéancier de mise en œuvre du PMGMR.

Les travaux qui ont suivi ont mené à la rédaction finale du présent document.

1.3 CONTENU DU DOCUMENT

Ce document constituant le cœur du PMGMR comporte l'ensemble des éléments requis de mise en œuvre. Il doit être lu avec ses annexes qui forment par elles-mêmes un autre document complet.

Après la présente introduction, le second chapitre porte sur la description de la situation de la gestion des matières résiduelles du territoire de la CMM. Il présente d'abord les municipalités visées par le PMGMR ainsi que son cadre institutionnel. Il comprend entre autres, ensuite, une présentation des matières résiduelles à gérer, une description de la gestion municipale des matières résiduelles, de ses coûts, de la réglementation municipale en vigueur, une description de la gestion des boues résiduaires municipales ainsi qu'une description des écarts de performance par rapport aux objectifs gouvernementaux.

Au chapitre trois, on présente les faits saillants et données maîtresses, en premier lieu, de l'enquête auprès des riverains d'infrastructures de gestion des matières résiduelles et, deuxièmement, du sondage sur les préoccupations de la population concernant la gestion des matières résiduelles en général.

Au quatrième chapitre, on présente les estimations des quantités de matières résiduelles anticipées pour toute la durée de l'horizon du plan. Il comprend entre autre les projections démographiques de la CMM et la méthodologie de calcul des projections de quantités de matières générées.

Le chapitre cinq constitue le chapitre charnière entre la situation passée de la gestion des matières résiduelles et la situation future avec la mise en œuvre du PMGMR. On y retrouve une présentation des grandes orientations et objectifs de la CMM qui, en fait, encadre l'élaboration de son PMGMR.

Afin de permettre aux municipalités membres de la CMM de faire un choix éclairé sur les mesures à retenir, le chapitre six leur fournit une description des principales mesures de gestion des matières résiduelles pouvant mener à l'atteinte des objectifs de récupération de la Politique. On y présente les

avantages et inconvénients des différents modes de gestion en plus des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation.

Puisqu'a priori les objectifs de la Politique peuvent sembler ambitieux, le septième chapitre est dédié à la présentation d'expériences en gestion des matières résiduelles de dix grandes villes ou régions nord-américaines dont cinq canadiennes et cinq américaines. Cette revue illustre les principaux moyens adoptés pour diminuer les quantités de matières éliminées et susciter la réduction à la source, la récupération et la valorisation.

Les mesures proposées en vue de favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux de même que l'ensemble des actions requises pour la mise en œuvre du PMGMR par la CMM et par les autorités locales sont décrites au huitième chapitre. En plus des mesures nécessaires à l'encadrement du PMGMR à être mises en œuvre par la CMM, ce chapitre comprend des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation des matières résiduelles ainsi que des mesures de gestion suscitant la CMM et les autorités locales à l'utilisation de pratiques environnementales.

Le chapitre neuf présente l'estimation des quantités de matières résiduelles à récupérer et à éliminer en fonction des taux de récupération anticipés pour chaque service de récupération prévu au PMGMR. Ainsi, les estimations de quantités y sont présentées séparément pour la récupération des matières recyclables, des matières putrescibles, des résidus domestiques dangereux et des textiles et encombrants visées par le PMGMR.

Le chapitre dix est dédié à la présentation des infrastructures de gestion des matières résiduelles nécessaires pour la mise en œuvre du PMGMR. Y sont décrites deux variantes concernant l'élimination des déchets ultimes. La première prévoit la continuité de l'utilisation des lieux d'enfouissement de l'extérieur du territoire de la CMM et la seconde prévoit de nouvelles installations d'enfouissement des matières résiduelles sur le territoire de la CMM en excluant la possibilité d'exporter les déchets ultimes.

L'ensemble du plan directeur des boues résiduaires fait l'objet du chapitre onze de façon très distincte puisque ces matières ne font pas traditionnellement partie de la gestion des matières résiduelles proprement dites.

La chapitre douze porte sur l'identification et la description des enjeux environnementaux et sociaux associés à la mise en œuvre du PMGMR ainsi qu'aux trois variantes d'élimination. Il comprend aussi une analyse comparative des différentes variantes de gestion des matières résiduelles considérées dans le cadre du PMGMR.

L'estimation des investissements en capital et des coûts d'opération sont présentés au chapitre treize. On y présente d'abord les coûts en capital avant de passer à la présentation et à la description des coûts annuels associés aux différentes activités de gestion des matières résiduelles. On y retrouve les coûts totaux, par année, pour le territoire global de la CMM ainsi que les coûts par unité d'occupation. Le surcoût de la mise en œuvre du PMGMR par rapport à la continuité des méthodes de gestion des matières résiduelles actuelles y est calculé afin d'identifier l'effort supplémentaire requis pour favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux. On y retrouve également des analyses de sensibilité dans le but de dégager les principaux paramètres qui affectent les coûts de la gestion des matières résiduelles et dans quelles mesures ils le font.

Comme le financement de la mise en œuvre du PMGMR peut prendre plusieurs formes, dans le but de favoriser une méthode de financement en particulier, différentes méthodes sont décrites et analysées au chapitre quatorze. Ce chapitre comprend deux sections : la première, de nature analytique, porte sur les diverses méthodes de financement qui peuvent être a priori envisagées alors que la seconde, de nature plus appliquée, présente les estimations des besoins de financement pour le PMGMR et les résultats des simulations pour les différentes méthodes retenues.

En guise de conclusion, le chapitre quinze porte sur la mise en œuvre du PMGMR. On y décrit d'abord les rôles et responsabilités des intervenants de la mise en œuvre du PMGMR. On y présente ensuite le calendrier de mise en œuvre en indiquant qui, de la CMM ou des autorités locales, est responsable de l'activité ou de la mesure indiquée.